

# FOOT DEUX-SEVRES HEBDO



N° 08 — Vendredi 04 Octobre 2019

## Coordonnées

### Siège Social et Adresse

#### Postale :

23 Rue Pied de Fond – B.P. 18312  
79043 NIORT CEDEX 9

#### Accueil :

BOUDREAULT Dominique  
LEGÉ Annie  
MAHAOUDI Hakim  
POIRALT Jean-Luc  
Tel : 05.49.79.18.52 - Fax : 05.49.79.46.36

#### Site officiel et E-Mail :

Site : <http://foot79.fff.fr>  
e-mail : [district@foot79.fff.fr](mailto:district@foot79.fff.fr)

#### Horaires d'ouverture :

Du lundi au Jeudi : 8 h 00 – 17 h 00  
Vendredi : 8 h 00 – 17 h 00 de Novembre  
à Mars et 16 h 00 d'Avril à Octobre



## Réunions Manifestations

### Jeudi 10 Octobre 2019

Commission Sportive  
Commission Discipline

### Mardi 15 Octobre 2019

Réunion Décentralisée à Amailloux

### Jeudi 17 Octobre 2019

Commission d'Appel



## Opération coup double à la LFNA ! Vos places à partir de 4€90 !

## Sommaire

Comité Directeur .....	p 02
Commission Sportive .....	
Litiges et Contentieux .....	p 09
Commission d'Arbitrage .....	p
Commission Statut d'Arbitrage .....	p
Commission des Jeunes .....	p
Commission For.Pro.Com. Réunion Décentralisée .....	p
Nos Partenaires .....	p
Avis aux Clubs .....	p
Infos Clubs .....	p



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FINANCIÈRE**  
LIGUE DE FOOTBALL  
NOUVELLE-AQUITAINE

09/11/19

10H À  
13H

A COGNAC

**EURO  
FEMININ  
FRANCE / SERBIE**



À 21H00 AU MATMUT ATLANTIQUE  
BORDEAUX



# COMITE DIRECTEUR

## Réunion du 27 Août 2019 Procès-Verbal n° 01

### PRESENTS

Président : Mr. GUIGNARD Daniel

Membres : Mmes MORISSON Ginette - RULLIER Maryse

MM. BAUDOUIIN Gilles – BERTAUD Jean-Luc - DELAVAUD Bernard - DENIAU Jean-Paul –GAUVIN Francis – GODET Jean-Marie – GODET Jean-Pierre - LAROCHE Pierre – LIAIGRE Alain - MASSE Jean-Yves - MAZURIE James - PETIT Jean - PRUNIER Jacky - SABOURAULT André – SENARD Claude

C.T.D.: Mr. GRIMPRET Christophe

Membres Cooptés :

MM. DESLANDES Jacques - OUVRARD Jacques

Invité : Mr. BONNET Franck

Chargés de Mission :

MM. GOUDEAU René – LACROIX Pierre

### EXCUSES

Membres du Comité :

Mme. LEMEE Elise

MM. BANCHEREAU Gabriel - DESLIAS Jean-François – GOUTTENEGRE Jean-Louis – GUILLON David – HILLAIRET Patrick – MALEN Jérôme – PARNAUDEAU Romain – PORCHER Michel – ROUGER Alain – Dr. ZACCHEO Emmanuel

Membres Cooptés :

Mme GOUTTENEGRE Nelly

MM. PROUST Jérôme - SENECHAULT Stéphane – THIBAUD Jean-Luc

Chargés de Mission :

MM. BARRET Elie - ROUSSEAU Jean-Jacques

\*\*\*\*\*

**ADOPTION DU PROCES VERBAL DU DERNIER COMITE DIRECTEUR  
EN DATE DU 25 JUNI 2019  
PARU DANS LE JOURNAL ELECTRONIQUE N°02 DU 09 AOUT 2019**

Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité des Membres présents.

**NOS PEINES – NOS JOIES - NOS VŒUX – NOS FELICITATIONS**

### NOS PEINES

Le Président et les Membres du Comité Directeur du District de Football des Deux-Sèvres présentent leurs très sincères condoléances

➤ **A nos amis et notre collègue Jean Luc BERTAUD (Vice-Président délégué) et son épouse Isabelle** qui a eu la douleur de perdre sa maman Madame LOISEAU Léa à l'âge de 81 ans.  
Ses obsèques ont été célébrées en l'église de Moulins le mercredi 10 juillet 2019



➤ **Au club d'Airvo St Jouin et à la famille de Paul BICHON**, décédé à l'âge de 81 ans.  
Paul a consacré 47 ans de sa vie à son club et pendant cette période a exercé les fonctions de Président une saison et Trésorier 9 saisons.

Ses obsèques ont été célébrées en l'église d'Airvault le lundi 22 juillet 2019

➤ **Au club d'Échiré St Gelais et à la famille de Maxime POUSSARD**, ravi à l'affection des siens à l'âge de 20 ans, des suites d'un accident de la circulation

Ses obsèques ont été célébrées au Crématorium de Niort le mardi 27 août 2019

### **NOS VŒUX**

➤ De **pleine réussite à tous les clubs de notre District**, engagés cette saison dans les championnats Nationaux, Régionaux et Départementaux, tant en compétitions Jeunes et Seniors.

Bonne saison à tous les Dirigeant(e)s, Arbitres, Technicien(ne)s, Educateurs (trices), joueurs (euses), et sympathisants du Football.

### **NOS FELICITATIONS**

➤ A **Goduine KOYALIPOU**, l'ailier des Chamois Niortais, retenu dans le groupe de 20 joueurs de l'Equipe de France des – de 19 ans, qualifiée pour le Championnat d'Europe des moins de 19 ans en Arménie.

➤ Nous avons relevé dans la promotion ministérielle du 14 juillet 2019, le nom de trois élus du Comité de Direction

Médaille de la Jeunesse et des Sports et de l'Engagement Associatif

Echelon Argent : Madame **Ginette MORISSON**

Echelon Bronze : Monsieur **Michel PORCHER**

Lettre de Félicitations de Madame la Ministre à :

Monsieur **Jacky PUNIER**

## **DATES – LIEUX – THEMES DES REUNIONS DECENTRALISEES**

### **Les dates et lieux :**

Lundi 16 septembre à Ste Ouenne

Lundi 23 septembre à Voulmentin

Lundi 30 septembre à Melle

Mardi 15 octobre à Amailloux

Lundi 21 octobre à Fors

### **Les Thèmes retenus**

- ✚ Arbitrage : mises à jour des Lois du Jeu
- ✚ Réserves sur FMI
- ✚ Procédure des engagements arbitre
- ✚ Mesures disciplinaires : Sanctions - Amendes
- ✚ Diplôme 1<sup>ère</sup> Division CFF3 (32heures)
- ✚ Foot à Huit : coupe
- ✚ Foot Loisir à 11 ou à 8
- ✚ Prélèvement clubs : Saison 2020 – 2021
- ✚ Licences : Foot Loisir – matchs amicaux
- ✚ Club House



## AFFAIRES FINANCIERES

Il convient d'ajuster certains tarifs (Réclamations – Appels – Frais de Dossiers – Amendes)

Ajustement de divers frais et tarifs pour la saison 2019/2020 :

<b>RECLAMATIONS - APPELS - FRAIS DE DOSSIERS - AMENDES</b>		
<u>Saison 2019/2020</u>		
<b>FORFAITS</b>		
<u>EQUIPES DE DISTRICT</u>		EUROS
1ère Division - 2ème Division		
	1er Forfait	40,00 €
	2ème Forfait	60,00 €
	3ème Forfait	80,00 €
3ème Division - 4ème Division		
	1er Forfait	40,00 €
	2ème Forfait	50,00 €
	3ème Forfait	60,00 €
<i>Pour les équipes de la 1ère à la 4ème division, l'amende du forfait lors des trois dernières journées sera doublée.</i>		
5ème Division - Foot Entreprise - Futsal - 18 ans - Féminines et Coupes Départementales		
	1er Forfait	30,00 €
	2ème Forfait	30,00 €
	3ème Forfait	30,00 €
Jeunes District + Jeunes Féminines		
	1er Forfait	20,00 €
	2ème Forfait	20,00 €
	3ème Forfait	20,00 €
Amende forfait finales jeunes District		80,00 €
<b>AMENDES</b>		
LICENCES MANQUANTES		6,00 €
FEUILLE MATCH ou FMI & FEUILLE de RECETTE en retard		25,00 €
MODIFICATION HORAIRE OU DATE (Frais administratifs de dossiers)		3,00 €
DEMANDE TARDIVE MODIFICATION CALENDRIER		26,00 €
<b>DROITS ET FRAIS DE PROCEDURE</b>		
ABSENCE DETECTIONS ET RASSEMBLEMENTS U12 A U15		30,00 €
RESERVE RECLAMATION AVANT MATCH		37,00 €
RESERVE RECLAMATION D'APRES MATCH		70,00 €
DEMANDE D'EVOCATION		37,00 €
APPEL LIGUE		93,00 €
APPEL DISTRICT		73,00 €
APPEL DISCIPLINE (District): Participation aux frais de déplacements 100€ + frais de dossier 111€		211,00 €
TOURNOIS (Dont Futsal)		24,00 €
<b>FRAIS DE DOSSIER</b>		
<u>Licencié(e) Averti(e)</u>	1er avertissement	13,00 €
	2ème avertissement	16,00 €
	3ème avertissement (ou récidive dans le délai)	28,00 €
	Joueur Expulsé	37,00 €
INSTRUCTION D'UN DOSSIER DISCIPLINAIRE ou AUTRE		32,00 €
AMENDE POUR ABSENCE, non excusée, à l'audition		32,00 €
AMENDE POUR ABSENCE, de rapport demandé		32,00 €
INSTRUCTION D'UN DOSSIER INTEMPERIE		31,00 €
AMENDE PAR COMMISSION à fixer par celle-ci		A fixer
AMENDE au CLUB dont l'arbitre désigné ne s'est pas déplacé		15,00 €
RESULTAT NON SAISI		14,00 €



<u>ABSENCE AUX ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET FINANCIERE DU DISTRICT</u>		Euros	
Clubs dont le niveau, le plus élevé de l'équipe 1, est de Ligue 1ère, 2ème & 3ème division Départementales		80,00 €	
Autres divisions Départementales		70,00 €	
		60,00 €	
<b>ABSENCE REUNION DECENTRALISEE ET FORMATIONS</b>		30,00 €	
FRAIS de DEPLACEMENTS : membres élus, cooptés ou de commissions		0,40 €	
FRAIS de DEPLACEMENTS : Des clubs finales et 1/2 finales cpes seniors (km aller)		1,20 €	
FRAIS de DEPLACEMENTS : Accompagnateur jeune en stage à LFNA.		0,40 €	
FRAIS de DEPLACEMENTS : Salariés et CTD		0,40 €	
FRAIS de REPAS (Participation des membres au prix des repas réservés)		6,00 €	
COTISATION MEMBRES ET ARBITRES HONORAIRES		25,50 €	
<u>MINIMUM RECETTE</u>	<u>CPE DES D.S</u>	<u>CPE SABOUREAU</u>	<u>CHALLENGE 79</u>
1/4 finale Minimum recette	250,00 €	-	-
1/2 finale Minimum recette	285,00 €	195,00 €	195,00 €
<u>FORFAIT RECETTE COUPES</u>	<u>CPE DES D.S</u>	<u>CPE SABOUREAU</u>	<u>CHALLENGE 79</u>
1er Tour au 3ème tour	17,00 €	12,00 €	-
4ème & 5ème tour	26,00 €	17,00 €	-
6ème tour & plus	50,00 €	32,00 €	-
1/4 finale	30% recette brute ou sur minimum recette + Forfait délégué(s) 24,00 €	50,00 €	50,00 €
1/2 finale	30 % recette brute ou sur minimum recette + Prise en charge déplacements Délégués		
Finale	30 % recette brute + Prise en charge déplacements Délégués		
<u>COUPES : TARIFS ENTREES</u>			
<u>DESIGNATION</u>	<u>DEUX-SEVRES</u>	<u>SABOUREAU</u>	<u>CHALLENGE 79</u>
1/4 finale	4,00 €	3,00 €	-
1/2 finale	5,00 €	4,00 €	4,00 €
Finale	6,00 €	5,00 €	5,00 €
<u>COUPES : TARIFS ENTREES FINALES JEUNES ----- GRATUITES sauf décision commission concernée</u>			

### UTILISATION DU DROIT D'APPEL PAR LE COMITE DIRECTEUR DU DISTRICT

Conformément à l'Article 3.4.1.3 du Règlement Disciplinaire de la FFF ci-dessous, le Comité Directeur du District décide d'utiliser son droit d'appel, s'il estime nécessaire, et charge Mme. Ginette MORISSON de cette démarche.

#### Article 3.4.1.3 L'Appel Interjeté par les Instances

Lorsque l'appel émane des instances, il est soumis aux mêmes conditions de forme que celles imposées aux assujettis intéressés

Les instances doivent interjeter leur appel principal dans le délai de sept jours à compter :

- Du lendemain de la notification de la décision, lorsque celle-ci a été prise par l'organe disciplinaire de première instance qui lui est rattaché.

- De la réception de l'appel interjeté par l'assujetti lorsque la décision de première instance a été prise par un organe disciplinaire qui ne lui est pas rattaché, suivant la répartition des compétences prévue à l'Article 3.1.1. du Règlement Disciplinaire.



Les instances disposent d'un délai supplémentaire de cinq jours suivant l'expiration du délai principal prévu ci-dessus pour former un appel incident.  
Dans tous les cas, l'organe disciplinaire d'appel informe les personnes concernées de l'appel interjeté par les instances.

## TOUR DE TABLE DES COMMISSIONS

### **COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX (Gilles BAUDOUIN)**

#### **Le point à quelques jours du début de nos Compétitions de District.**

La reprise est effective depuis les 24/25 Août avec le premier tour de Coupe de France.

#### **Début de saison : Quelques dates :**

Week-end des 24/25 Août 2019 : Coupe de France - 1<sup>er</sup> tour

Week-end des 31/01 Sept 2019 : Coupe de France - 2<sup>ème</sup> tour et Coupe LFNA 1<sup>er</sup> tour

Week-end des 07/08 Sept. 2019 : Championnats 1<sup>ère</sup> journée

Week-end des 14/15 Sept. 2019 : Coupe de France - 3<sup>ème</sup> tour - Coupe LFNA 2<sup>ème</sup> tour et Coupe des Deux-Sèvres 1<sup>er</sup> tour.

Week-end des 21/22 Septembre 2019 : Championnat - journée n° 2

Week-end des 28/29 Septembre 2019 : Tour 4 pour la Coupe de France et 3<sup>ème</sup> tour pour la L.F.N.A. Second tour pour la Coupe des Deux-Sèvres et le 1<sup>er</sup> tour de la Coupe Saboureau. Nous pouvons également envisager le 1<sup>er</sup> tour pour le Challenge 79.

#### **Championnat de 5<sup>ème</sup> Division** : Les poules ont été mises en place et le calendrier établi.

Se sont engagées : 96 équipes, répartis en 8 poules de 12 équipes. Les dates retenues sont celles du calendrier officiel des autres championnats, avec le rajout des 16/17 Novembre pour arriver à 11 dates. **Important**, la date de fin de la 1<sup>ère</sup> phase vous sera communiquée ultérieurement.

#### **Le Comité Homologue les Poules définitives pour la saison 2019/2020.**

#### **Quelques rappels importants en ce début de saison 2019/2020 :**

**La création d'un nouveau club** : L'Amicale de St Martin de St Maixent.

**Reprise d'activité** : Du club de St Loup Louin.

**Changement de titre** : Le Football club d'Allonne devient le Football club de St Martin du Fouilloux.

**Le regroupement des clubs de Celles Verrines et du club de jeune Canton Cellois.**

**La mise en sommeil** : du club de Coulon.

#### **Championnat de D5 Saison 2019/2020 : Les Ententes**

Particularités aux Ententes : Ces équipes ne pourront pas participer à la Coupe Saboureau, ni évoluer en Niveau 1 de la seconde phase.

##### **Des clubs de Paizay le Tort - St Martin les Melle et S.V.C.M Av :**

Equipe qui évoluera dans la poule H de 5<sup>ème</sup> Division sous l'entité Paizay/Svcm/Stmartin (2)

##### **Des clubs de Beugnon/Béceleuf/Faye et Fenioux**

Equipe qui évoluera dans la poule E de 5<sup>ème</sup> Division sous l'entité Beugnbecfaye/Fenioux (2)

##### **Des clubs de Pompaire Loges et Gatine Sud Fc**

Equipe qui évoluera dans la poule E de 5<sup>ème</sup> Division sous l'entité Pompairloge/Sudgatin (2)

##### **Des clubs de Gourgé et St Loup**

Equipe qui évoluera dans la poule D de 5<sup>ème</sup> Division sous l'entité Gourgé/St Loup (1)

##### **Des clubs de Parthenay Portugais et Le Tallud**

Equipe qui évoluera dans la poule D de 5<sup>ème</sup> Division sous l'entité Port.Parthenay/Tallud (2)

##### **Des clubs de Courlay et Terves**

Equipe qui évoluera dans la poule C de 5<sup>ème</sup> Division sous l'entité Courlay/Terves (3)

##### **Des clubs de l'Avenir Autize et Ardin**

Equipe qui évoluera dans la poule A de 5<sup>ème</sup> Division sous l'entité Avenir Autize/Ardin (3)



### **COMMISSION DE DISCIPLINE (Claude SENARD)**

La rentrée est prévue le jeudi 12 septembre.

### **COMMISSION DE PREVENTION D'ETHIQUE ET DE VALORISATION (James MAZURIE)**

1 - Les Promotions Ministérielles du 14 juillet pour 3 élus du Comité Directeur du District

2 - La Commission attend la désignation d'un salarié référent du District pour reprendre le dossier de CHALLENGE DU FAIR-PLAY

### **COMMISSION D'ARBITRAGE (Jean-Luc BERTAUD)**

- La Commission a constaté 28 arrêts à l'issue de la saison 2018 – 2019
- Soixante-dix dossiers sont en cours de traitement actuellement
- Trois réunions d'information sur les lois du jeu sont programmées à :
  - o Courlay pour les clubs et arbitres de 1<sup>ère</sup> Division
  - o La Chapelle St Laurent : pour les clubs de 2<sup>ème</sup> Division poule Nord
  - o Chauray pour les clubs de 2<sup>ème</sup> Division poule sud
- Les traditionnelles réunions de début de saison auront lieu à Cerizay et Cherveux
- Les tests physiques pour les Arbitres auront lieu à Cerizay, Parthenay et St Florent

### **COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE (Jacques OUVRARD)**

14 clubs sont à ce jour en infraction en championnat de District

### **C.D.P.A. (Franck BONNET)**

Les formations initiales sont lancées.

La 1<sup>ère</sup> réunion de la saison aura lieu samedi 31 Août au Centre Technique du Haillan.

### **COMMISSION FEMINISATION DU FOOTBALL (Jean-Yves MASSE)**

Mise en place des différents Championnats Féminin avec le District de la Vienne.

Le District 79 est gestionnaire des Championnats U14/U17 à 8 ainsi que des Seniors à 8 et le District de la Vienne est gestionnaire des championnats U11/U13 ainsi que des seniors à 11.

Pour la catégorie U14/U17 à 11, le Championnat est géré par la Ligue.

Dans les catégories U11/U13 et U14/U17

Une deuxième phase de championnat aura lieu après les vacances de la Toussaint, avec possibilité de s'inscrire pour des équipes nouvelles et une troisième phase après le Futsal en Février et toujours avec possibilité d'inscription pour les équipes nouvelles.

Pour les équipes seniors à 11 et à 8, il y a la Coupe du Poitou.

**Nos deux Districts regroupent en ce début de championnat :**

32 équipes U11/U13

21 équipes U14/U17 à 8

14 équipes Seniors à 8

18 équipes U14/U17 à 11

33 équipes seniors à 11

10 équipes seniors à (11 R1 et R2)

La mise en place de ces différents championnats fut complexe par de nombreux changements de dernière minute : des forfaits et des requalifications d'équipes (8 à 11 - 11 à 8) et surtout des engagements bien après les dates butoirs. Mais avec la bonne volonté de tous, nous allons pouvoir offrir à toutes nos licenciées une pratique et une compétition digne de ce nom !

La rentrée du Foot Féminin aura lieu le 5 OCTOBRE dans des lieux à définir.

**COMMISSION FOOT DIVERSIFIE (Francis GAUVIN)***Futsal**25 équipes engagées ,9 en D1 et 16 en D2 Brassage**Plus 5 équipes engagées en Futsal Loisirs**Le Trophée des Champions aura lieu à St Maixent le jeudi 6 septembre**20 h 00 Niort Chamois contre Celles Verrines**21 h 30 The Foc Vouilletais contre Racing club Niortais***COMMISSION FOR. PRO.COM. (Pierre LAROCHE)**

Nous allons faire les formations Feuille de Match Informatisée pour les équipes de 1<sup>re</sup> Division Futsal, le 3 Septembre au District à 19 h 30.

Les U13 1<sup>re</sup> Division et les Féminines, le 10 Septembre à Faye l'Abbesse et le 12 septembre au District à 19 h 30.

Les jeunes arbitres auront aussi leur formation Feuille de Match Informatisée le 21 Septembre au District.

Pour donner suite à de nombreuses demandes, nous allons commander d'autres tablettes.

Les arbitres du District vont suivre des formations sur les 1<sup>ers</sup> secours et le défibrillateur. Elles auront lieu à Cerizay et à Niort dans les locaux de la MACIF. Les dates retenues sont le 24 Août et le 7 Septembre.

**ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE**

Elle se déroulera le Vendredi 22 Novembre 2019 à ST SYMPHORIEN

**ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE**

Elle est fixée au Vendredi 15 Mai 2020 dans un lieu à définir

**COOPTATION**

A l'unanimité, le Comité Directeur décide de coopter :

Commission du Statut de l'Arbitrage

- Membre : Monsieur Franck BONNET

La prise de fonction est immédiate.

**CLOTURE DE LA REUNION**

L'ordre du jour étant épuisé, le Président Daniel GUIGNARD lève la séance.

**La Secrétaire Générale**  
**GINETTE MORISSON**

**Le Président**  
**DANIEL GUIGNARD**





# COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

## Réunion Restreinte du 26 Septembre 2019 Procès-Verbal n° 07

**Président** : Mr. HILLAIRET Patrick  
**Secrétaire** : Mr GODET Jean-Marie  
**Membre Présent** : Mr. PRUNIER Jacky

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires dans un délai de 10 jours à compter du lendemain de la notification.  
Les Frais de Procédure, soit la somme de 73.00 seront débités du compte du club appelant.  
Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

★★★★★

### FORFAITS

#### Amende de 30 €

Vergentonnaise en D5 poule B – 1<sup>er</sup> Forfait  
Clazay/Bocage en D5 poule C – 2<sup>ème</sup> Forfait  
Courlay/Terves en D5 poule C – 1<sup>er</sup> Forfait  
Port. Parthenay/Talud en D5 poule D – 1<sup>er</sup> Forfait  
Exireuil en D5 poule G – 1<sup>er</sup> Forfait  
Limalonges en D5 poule H – 2<sup>ème</sup> Forfait  
Martaize (86) en Féminines à 8 U14/U17 – 1<sup>er</sup> Forfait

#### Amende de 20 €

Mauzé Rigné en U13 3<sup>ème</sup> Division poule B – 1<sup>er</sup> Forfait

### RESULTATS NON SAISIS

#### Amende de 14 €

Le Tallud en U13 2<sup>ème</sup> Division poule A  
Niort St Florent en U13 2<sup>ème</sup> Division poule B  
Vergentonnaise en U13 3<sup>ème</sup> Division poule B  
Val de Boutonne en U13 3<sup>ème</sup> Division poule F  
BocaFoot 79 en U13 4<sup>ème</sup> Division poule A  
GatiFoot en U15 3<sup>ème</sup> Division Poule A

### FEUILLE DE MATCH EN RETARD

Match n° 51597.1 Gati Foot – Comores en D5 poule C – Problème FMI  
Bien reçu l'équipe de Gati Foot.



Le club de Comores est prié de nous envoyer la composition de son équipe avant le jeudi 03 octobre, dernier délai, sous peine d'une amende de 25 € (Article 25 des Règlements de la LFNA).

## MODIFICATIONS

### WEEK-END DU 28/29 SEPTEMBRE 2019

Le match n° 53422.1 Pays Maixentais – Bessines Asptt en Coupe Saboureau se déroulera le samedi 28 septembre 2019 à 19 h 00 sur le stade P. Drévin à St Maixent l'Ecole

Le match n° 53427.1 La Crèche – Exireuil en Coupe Saboureau se déroulera le dimanche 29 septembre 2019 à 15 h 00 sur le stade P. Veillon à St Maixent l'Ecole (**Le club d'Exireuil a été avisé par la messagerie Zimbra**)

Le match n° 51466.1 Combranssière – Pinbrécières en D5 poule A se déroulera le dimanche 29 septembre 2019 à 13 h 00 sur le stade de Combrand

## COURRIERS

### De la Commune de Faye l'Abbesse

Nous informant d'un arrêté municipal sur le terrain principal de Faye l'Abbesse du 23 septembre au 24 novembre 2019.

**Pris note.**

### Du club de Lezay

Concernant le bon comportement de l'équipe de l'Amicale St Martin.

**Pris note**

★ ★ ★ ★ ★

## COUPES DEPARTEMENTALES ET CHALLENGE 79

**La Commission entérine le tirage au sort (2<sup>ème</sup> Tour Coupe Deux-Sèvres et 1<sup>er</sup> Tour Coupe Saboureau)  
Ainsi que le 1<sup>er</sup> tour du Challenge 79**

Rencontres qui se dérouleront :

- Samedi 28 Septembre 2019 à 20 H 00 ou Dimanche 29 Septembre 2019 à 15 H 00  
Sur le terrain du club premier nommé.

**Le Secrétaire  
Jean-Marie GODET**

**Le Président  
Patrick HILLAIRET**





## COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

### Réunion Restreinte du 03 Octobre 2019 Procès-Verbal n° 08

**Président** : Mr. BAUDOUIN Gilles

**Secrétaire** : Mr GODET Jean-Marie

**Membres Présents** : MM. PETIT Jean Jacques - PRUNIER Jacky –

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Les Frais de Procédure, soit la somme de 73.00 seront débités du compte du club appelant. Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs

★★★★★

Le Procès-Verbal n° 07 du 26 Septembre 2019 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

### WEEK-END DU 21 /22 SEPTEMBRE 2019

**Match n° 52115.1 U.S Thure Besse – A.S St Christophe 86 en Féminines Séniors A8 Du Poitou**

Arbitre : Mr. DAIRON Benjamin

Après vérification de la feuille de match.

**Et à la lecture du rapport de M. l'Arbitre qui précise,**

**Motif de l'arrêt** : A la 35<sup>ème</sup> minute de jeu, l'équipe recevante se trouve réduite à 6 sur le terrain suite à la sortie sur blessure de la joueuse numéro 7 de Thuré Besse.

En application de la Réglementation Senior Féminine à 8.

**La Commission déclare l'équipe de Thuré Besse (1) battue par pénalité avec 0 but et le Retrait d'1 point pour en attribuer le gain à l'équipe de St Christophe 86 As (1) avec 3 buts et 3 Points.**



## **WEEK-END DU 28 /29 SEPTEMBRE 2019**

### **Match n° 53422.1 Pays Maixentais – Bessines en Coupe Saboureau**

Arbitre : Mr. MASSETEAU Julien

#### **Réserve du club de Bessines**

Je soussigné BEAUCHAMP Grégoire, licence n° 2544130018, Capitaine du club de Bessines Asptt, formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Pays Maixentais, pour le motif suivant : des joueurs du club de Pays Maixentais sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

**La Commission déclare la réserve régulièrement confirmée, recevable en la forme.**

#### **Après vérification des feuilles de matchs constate :**

Qu'aucun joueur ayant participé à la dernière rencontre officielle d'une des équipes supérieures, **ne figurait sur la feuille du match citée en référence, alors que celles-ci ne jouaient pas un match officiel le même jour ou le lendemain.**

Match de référence pour l'équipe 1 : Pays Maixentais (1) - Pays Argentonnois (1) en Championnat Départemental 1 du 21/09/2019.

Match de référence pour l'équipe 2 : Celles Verrines (2) - Pays Maixentais (2) en Championnat Départemental 3 Poule D du 21/09/2019.

**Par conséquent, déclare la Réserve non fondée.**

Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir : Pays Maixentais (3) – Bessines Asptt (2) 2-1

Les droits de confirmation, soit 37€, seront portés au débit du club Bessines Asptt.

L'équipe de Pays Maixentais (3) reste qualifiée pour la suite de la compétition en Coupe Saboureau.

### **PARAGRAPHE AMENDES : Saison 2019/2020**

*Applicable à compter du Week-end des 05/06/Oct. 2019*

**1/ Licences manquantes : Amende 6,00 €**

**2/ Feuille Match ou FMI et feuille de Recette en retard : Amende 25 Euros.**

**3/ Demande tardive modification Calendrier : Amende 26 Euros.**

**4/ Résultats non saisi : Amende 14 Euros**



## FORFAITS

### Amende de 30 €

Pinbrécières en D5 poule A – 1<sup>er</sup> Forfait

### Amende de 20 €

Gj Av.S.B./Chiche 2 en U15 3<sup>ème</sup> Division poule A – 1<sup>er</sup> Forfait

Gj Av.S.B./Chiche 3 en U13 3<sup>ème</sup> Division poule A – 1<sup>er</sup> Forfait

## RESULTATS NON SAISIS

### Amende de 14 €

St Cerbouillé en U13 3<sup>ème</sup> Division poule B

## FEUILLES DE MATCH EN RETARD

Match n° 51721.1 Buslaurs Thireuil 3 – PompaireLoge/SudGatine 2 en D5 poule E

Match n° 53408.1 Mauzé Rigné – Pays Argentonnois en Coupe Saboureau

Match n° 53413.1 St Varent Pierregeay – Beaulieu Breuil en Coupe Saboureau

**Les clubs recevant ci-dessus sont priés de faire parvenir la feuille de match (pièce officielle) au secrétariat du District, dans les meilleurs délais.**

**Pour rappel celle-ci doit être transmise, dans les 24 heures qui suivent la rencontre sous peine d'une amende de 25 € (Article 25 des Règlements de la LFNA).**

### Amende de 25 €

Match n° 51597.1 Gati Foot – Comores en D5 poule C (match du 21 septembre 2019)

## MODIFICATIONS

### WEEK-END DU 05 ET 06 OCTOBRE

Le match n°50739.1 FC SUD GATINE 2 – BUSLAURS THIREUIL 2 en D4 poule D se jouera le dimanche 06 octobre à 13h00 sur le stade Municipal de VERRUYES

**Le Secrétaire**  
**Jean-Marie GODET**

**Le Président**  
**Gilles BAUDOUIN**



# COMMISSION D'ARBITRAGE

## Réunion Plénière du 02 Septembre 2019 Procès-Verbal n° 01

**Président** : Jean Luc BERTAUD

**Membres présents** : Jean ARSELIN, Franck BONNET, Thomas BROSSARD, Jean Luc DAVID, Yannick DEVANNE, Jacky DIACRE, Michel FENIOUX, Julien GINGREAU, Jean Yves GUIGNARD, David GUILLON, Fabrice NOIRALT, Jacques OUVRARD, Jean PEROCHON, Jacky PRUNIER, Claude SENARD, Dominique THOMAS.

**Membres excusés** : Yohann BLOT, Christophe CHAIGNE, Joël GABORIT, Hakim MAHAOUDI, Romain PARNAUDEAU, Fabrice PORCHER.

**Invités excusés** : Daniel GUIGNARD : Président du District, Bernard DELAUAUD, Séverin RAGER : C.T.R.A., David WAILLIEZ, membre du Comité Directeur de la L.F.N.A.

**Le PV n°5 de la réunion de bureau du 10 avril 2019 est adopté sans modification.**

### Condoléances :

La Commission présente ses plus sincères condoléances à :

- Flavien MARY et sa famille, suite au décès de sa mère
- Jean Luc BERTAUD et sa famille, suite au décès de sa belle-mère,

### Félicitations :

La Commission tient à féliciter :

- Tous les arbitres ayant officié lors des différentes finales,
- Tous les arbitres reçus à l'examen Ligue, ainsi qu'à ceux qui montent d'un cran dans la hiérarchie,
- Simon PORCHAIRE pour la naissance de sa fille,
- Benjamin CHARUAULT, pour sa promotion R.1 en Ligue du Maine où il finit major,
- Thomas BROSSARD, pour sa convocation au match amical opposant l'équipe de France U18 au Portugal le vendredi 6 septembre 2019 ainsi que sa convocation en U19 Nationaux en Corse (A.C. Ajaccio étant opposé à l'A.S. Monaco).

### Remerciements :

La Commission remercie :

- Tous les arbitres ayant arrêté l'arbitrage pour les services rendus.
- La municipalité et le club de Cherveux pour la mise à disposition de la salle des fêtes et l'organisation de la réunion de début de saison du sud du département,
- La municipalité de Cerizay pour la mise à disposition de la salle du Domaine de la Roche et le club du C.O. Cerizay pour l'organisation de la réunion de début de saison du nord du département,
- La municipalité de Cerizay pour la mise à disposition des installations du stade pour la formation des candidats arbitres stagiaires qui s'est déroulée les 26,27 et 28 août 2019, et aussi pour les tests physiques qui se sont déroulés le 31 août 2019,
- La municipalité de Parthenay pour la mise à disposition des installations du stade pour les tests physiques qui se sont déroulés le 1<sup>er</sup> septembre 2019,
- Le club de Courlay pour le prêt de son club house et l'organisation de la réunion d'information des clubs de 1<sup>ère</sup> Division qui s'est tenue le 22 août 2019,
- Le club de Chanteloup Chapelle pour le prêt du club house de La Chapelle St Laurent et l'organisation de la réunion d'information des clubs de 2<sup>ème</sup> Division poule Nord qui s'est tenue le 27 août 2019,
- Le club de Chauray pour le prêt de son club house et l'organisation de la réunion d'information des clubs de 2<sup>ème</sup> Division poule Sud qui s'est tenue le 29 août 2019,
- Le club de Gâti Foot pour le prêt du club house de Secondigny et l'organisation de la réunion du pôle promotionnel qui s'est tenue le 28 août 2019.



### **Information du Président :**

Jean Luc BERTAUD nous dresse un bilan de la saison écoulée et nous informe des attentes pour les membres de la Commission pour la reprise de cette nouvelle saison qui débute. Il regrette le départ de Jean Marie GRELLIER et Willy SUAUD et souhaite la bienvenue à Julien GINGREAU qui incorpore donc la C.D.A. à compter de cette saison.

Il revient sur sa nomination au sein de la C.R.A. en qualité de responsable des désignations des observateurs et nous informe du recrutement de Nathalie LE BRETON au sein des instances de la Ligue où elle aura en charge les désignations des arbitres de Ligue et des Jeunes Arbitres ainsi que le secrétariat de la C.R.A..

### **Engagements :**

A ce jour il y a 226 demandes de licences dont les 12 stagiaires du stage de Cerizay, mais il y a un gros problème au niveau des dossiers médicaux qui sont incomplets et aussi par le fait que le test d'effort est obligatoire pour les plus de 35 ans et que les prises de rendez-vous sont très longs. Il est à noter un nombre relativement bas d'arrêts (27).

### **Désignations Seniors :**

Thomas BROSSARD, le nouveau responsable, a fait ses premières désignations, il doit faire face aux problèmes développés dans le précédent chapitre, il y a 70 arbitres qui ne sont pas désignables à l'heure actuelle. Il pense qu'il faudra un mois avant de revenir à la normale. Thomas fera les changements jusqu'au jeudi et ensuite les derniers remplacements seront faits comme par le passé par Jean Luc.

### **Désignations Jeunes :**

Jean Luc fait le point avec Dominique THOMAS pour les désignations des Jeunes Arbitres pour les catégories le concernant.

### **Observations Seniors :**

Jean Luc nous informe qu'une réunion d'information des observateurs se déroulera le mercredi 18 septembre 2019 à Parthenay (salle de l'Enjeu). Les premières observations débuteront à la 2<sup>ème</sup> journée de championnat.

### **Observations Jeunes :**

Christophe CHAIGNE, Dominique THOMAS et Jean Luc se réuniront prochainement pour mettre au point les futures observations de Jeunes Arbitres.

### **Accompagnement des Arbitres Stagiaires :**

12 candidats ont effectué la formation initiale qui devra être validée par un examen qui se déroulera le 21 septembre. Ces stagiaires suivront aussi une formation F.M.I.. Les accompagnements seront comme pour la saison dernière au nombre de 9 par stagiaire. Dès la première journée, il y aura 3 stagiaires à accompagner.

Une formation des accompagnateurs se fera en 3 points dans le département en des lieux à déterminer : Secteur de Bressuire le 20 septembre 2019, secteur de Niort le 21 septembre 2019 et enfin le secteur de Parthenay le 27 septembre 2019.

Franck BONNET nous informe de la volonté de la Ligue de la mise en place des référents arbitres dans les clubs.

### **Réunions de début de saison :**

Les réunions de début de saison se sont déroulées les vendredis 23 août 2019 à Cherveux et 30 août 2019 à Cerizay. Il est à noter une grande participation (19 arbitres absents parmi les plus hautes Divisions du District) à ces deux réunions avec une information particulière sur les différentes modifications aux lois du jeu.

### **Tests Physiques :**

Les tests physiques et une formation sur la conduite à tenir lors de malaise cardiaque sur le terrain, pour les arbitres qui le souhaitent se sont déroulés les samedis 31 août 2019 à Cerizay, 01 septembre 2019 à Parthenay et une session de rattrapage se déroulera le dimanche 07 septembre 2019 à Niort St Florent pour les arbitres n'ayant pu se libérer lors des précédents sessions.

### **Stages J. A. :**

3 stages J.A. sont programmés en octobre 2019, janvier et avril 2020.

### **Pôle promotionnel :**

Un pôle promotionnel a été créé cette saison afin de promouvoir les arbitres ayant démontré des qualités tant techniques que théoriques afin de les amener au plus vite à l'échelon Ligue. Les premières réunions se dérouleront le samedi 19 octobre 2019 (réunion technique et physique) et le vendredi 29 novembre 2019 (formation théorique). Les arbitres faisant partie de ce groupe seront observés par des arbitres ou observateurs de Ligue.

**Formation Candidats Arbitres :**

Neuf candidats vont effectuer le stage de préparation à la Ligue Nouvelle Aquitaine. Il a été convenu de transférer les résultats au secrétariat ainsi qu'à Franck BONNET.

**Stages Arbitres seniors :**

Le questionnaire obligatoire pour les arbitres seniors se déroulera les 12 et 13 janvier 2020 en un lieu à déterminer.

**Futsal :**

David GUILLON doit se rapprocher de Hakim MAHAOUDI et de Francis GAUVIN pour une formation spécifique Futsal. Comme la saison dernière, Hakim est chargé des désignations.

**Foot Entreprise :**

Jean ARSELIN nous informe que le championnat reprendra le 20 septembre avec 7 ou 8 équipes en Foot à 7. Il évoque la difficulté pour former des équipes à cause du manque de dirigeants.

**Courriers :**

- Samuel FALLOURD (Ardin) : demande d'année sabbatique, pris note,
- Lolita MOTILLON (Sainte Eanne) : demande d'année sabbatique, pris note,
- Armand PIERRARD (Niort St Liguair) : demande d'année sabbatique, pris note,
- Antoine VRIGNAUD (Courlay) : demande d'année sabbatique, pris note,
- Joël GRELLEE : arrêt pour la saison 2019-2020 de ses fonctions d'observateur, pris note.

**Questions diverses :**

- Franck BONNET fait remonter une information qui lui a été relayée lors de la réunion de début de saison à Cherveux concernant les obligations d'accompagnement des stagiaires, la C.D.A. rejette la demande et souhaite garder la formule en vigueur.
- David GUILLON au titre de l'UNAF doit accompagner un arbitre agressé au pénal.
- Jean Luc DAVID souhaiterait que les membres de la C.D.A. soient informés des agressions d'arbitres.

La séance est levée à 22h00.

**Le Président de la CDA**  
**Jean Luc BERTAUD**

**Le Secrétaire de la CDA**  
**Jacques OUVRARD**







## COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 10 Septembre 2019  
Procès-Verbal n° 01

**Président** : Mr. SENARD Claude

**Secrétaire** : Mr. OUVRARD Jacques

**Membre présent** : Mr. BERTAUD Jean Luc

**Invité présent** : Mr. BONNET Franck.

**Membres excusés** : MM. DEVANNE Yannick, GABORIT Joël, GUILLON David, LACROIX Nicolas,

\*\*\*\*\*

### ETUDE DES DOSSIERS MUTATIONS ARBITRES

Dossier concernant **Mr LEMARCHAND François – Licence N° 2127583883 (U.S.F.M FOMPERRON MENIGOUTE)**.

Demande de mutation en faveur du club de l'U.S. PAYS MAIXENTAIS,

Après étude des pièces du dossier, aucun motif au titre de l'article 33 ne pouvant être retenu, **la Commission refuse sa mutation et classe Mr LEMARCHAND François indépendant pour les saisons 2019-2020 et 2020-2021.**

Mr LEMARCHAND François pourra être licencié au club de l'U.S. PAYS MAIXENTAIS sans le couvrir au titre du statut.

Le club de l'U.S.F.M. FOMPERRON MENIGOUTE ne bénéficie pas de l'article 35.

Dossier concernant **Mr DUPUTIE Arthur – Licence N° 1172417245 (A.S. ERAGNY SUR OISE 95)**.

Demande de mutation en faveur du club de l'A.S. PAYS MELLOIS,

Après étude des pièces du dossier, par application de l'article 33 du Statut de l'arbitre, **la Commission accorde la mutation de Mr DUPUTIE Arthur en faveur de l'A.S. PAYS MELLOIS à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.**

Dossier concernant **Mr OLIVIER Samuel – Licence N° 1110734451 (C.L.N.C.B.)**.

Demande de mutation en faveur du club du F.C.CHICHE,

Après étude des pièces du dossier, aucun motif au titre de l'article 33 ne pouvant être retenu, **la Commission refuse sa mutation et classe Mr OLIVIER Samuel indépendant pour les saisons 2019-2020 et 2020-2021.** Mr OLIVIER Samuel

pourra être licencié au club du F.C.CHICHE sans le couvrir au titre du statut.

Le club du C.L.N.C.B. ne bénéficie pas de l'article 35.

Dossier concernant **Mr POTHET Stéphane – Licence N° 1110639162 (Indépendant)**.

Demande de mutation en faveur du club de l'A.S. PAYS MELLOIS, **la Commission accorde la mutation Mr POTHET Stéphane en faveur de l'A.S. PAYS MELLOIS à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.**

Dossier concernant **Mr HUGOO Matthieu – Licence N° 2544399199 (F.C. PERIGNY 17)**.

Demande de mutation en faveur du club du F.C. BOUTONNAIS,

Après étude des pièces du dossier, par application de l'article 33 du Statut de l'arbitre, **la Commission accorde la mutation de Mr HUGOO Matthieu en faveur F.C. BOUTONNAIS à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.**

Dossier concernant **Mr BODIN Grégory – Licence N° 1182418871 (Indépendant)**.

Demande de mutation en faveur du club de l'U.S. COMBRANSSIÈRE, **la Commission accorde la mutation Mr BODIN Grégory en faveur de l'U.S. COMBRANSSIÈRE à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.**

Dossier concernant **Mr FOSSOUL Mickaël – Licence N° 300528004 (Indépendant)**.

Demande de mutation en faveur du club de l'U.S. MAUZE sur le MIGNON, **la Commission accorde la mutation Mr FOSSOUL Mickaël en faveur de l'U.S. MAUZE sur le MIGNON à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.**



Dossier concernant **Mr MOUSTAKIMA Chiffain – Licence N° 2543915081 (Indépendant)**.

Demande de mutation en faveur du club du S.C.L'ABSIE LARGEASSE MOUTIERS sous CHANTEMERLE, **la Commission accorde la mutation MOUSTAKIMA Chiffain en faveur du S.C.L'ABSIE LARGEASSE MOUTIERS sous CHANTEMERLE à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.**

Dossier concernant **Mr GINGREAU Stéphane – Licence N° 1109305175 (Indépendant)**.

Demande de mutation en faveur du club de l'E.S. BOISME CLESSE, **la Commission accorde la mutation Mr GINGREAU Stéphane en faveur de l'E.S. BOISME CLESSE à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.**

\*\*\*\*\*

### SITUATION DES CLUBS ARRETEE AU 31 AOUT 2019

Les candidats arbitres auront jusqu'au 31 janvier 2020 pour être reçus aux tests théoriques (application du nouveau Statut) et jusqu'au 15 juin 2019 pour diriger le nombre minimum de rencontres officielles exigées.

Nous vous rappelons qu'en ce qui concerne l'utilisation des joueurs mutés pour la saison en cours, 2019/2020, les clubs doivent obligatoirement faire référence à la liste publiée sur le site du District (rubrique Documents généraux/Arbitrage), ainsi qu'aux divers procès-verbaux de réunions de la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage. Cette liste ne peut plus être modifiée à ce jour.

Nous publions donc ci-dessous la liste des clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage au 31 août 2019.

Cette liste a été établie en fonction des demandes de licences arbitres effectuées par les clubs, via FOOTCLUBS, ainsi que des décisions de la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage concernant l'article 34 des Règlements Généraux.

Cette publication peut être contestée par les clubs sous forme d'un appel réglementaire auprès de la Commission Régionale d'Appel dans les 7 jours suivants cette publication (Article 30.3 des Règlements Généraux de la Ligue.).

#### Ci-dessous, la liste des clubs en infraction :

##### 2<sup>ème</sup> Division :

- E.S. PINBRECIERES : Manque 1 arbitres - 3<sup>ème</sup> année d'infraction

##### 3<sup>ème</sup> Division :

- U.S. VERGENTONNAISE : Manque 1 arbitre – 1<sup>ère</sup> année d'infraction
- A.S. AUGÉ AZAY le BRULE : Manque 1 arbitre – 1<sup>ère</sup> année d'infraction

##### 4<sup>ème</sup> Division :

- A.S. PERIGNE : Manque 1 arbitre – 2<sup>ème</sup> année d'infraction
- STE NEOMAYE ROMANS : Manque 1 arbitre – 2<sup>ème</sup> année d'infraction
- ENT. GENNETON : Manque 1 arbitre – 2<sup>ème</sup> année d'infraction
- U.S. CLOU BOUCHET : Manque 1 arbitre – 2<sup>ème</sup> année d'infraction
- F.C. PALUDEEN : Manque 1 arbitre – 2<sup>ème</sup> année d'infraction
- F.C. CHATILLON : Manque 1 arbitre – 2<sup>ème</sup> année d'infraction
- Ste An. S.C. NEUVY BOUIN : Manque 1 arbitre – 2<sup>ème</sup> année d'infraction
- U.S. PEXINOISE NIORT : Manque 1 arbitre – 2<sup>ème</sup> année d'infraction
- U.S. LAMBON : Manque 1 arbitre – 1<sup>ère</sup> année d'infraction
- U.S. FRATERNELLE PAMPROUPX : Manque 1 arbitre – 1<sup>ère</sup> année d'infraction



**Le Président**  
**Claude SENARD**

**Le Secrétaire**  
**Jacques OUVRARD**



## COMMISSION DES JEUNES

Réunion du 30 septembre 2019  
Procès-Verbal n° 08

### ➤ COUPE GAMBARDELLA

Qualification pour le prochain tour (du 19 octobre) de l'U.S VASLES.

En conséquence, la rencontre n° 21842652 **VASLES P. THENEZEEN / NIORT CLOU BOUCHE** en U17 D2 poule B **est reportée au 02 Novembre 2019 à 16 heures sur le stade de Vasles.**

### ➤ COUPE de la NOUVELLE-AQUITAINE U17

Qualification pour le 2ème tour (du 16 Novembre) des équipes suivantes :

**ECHIRE ST GELAIS – GJ BOCAFOOT et CELLES VERRINES (D2).**

En conséquence,

- la rencontre n° 21843206 **GJASB-CHICHE / BOCAFOOT 2** du 16 Novembre **est avancée au 19 octobre 2019 à 15 heures sur le stade de la Chapelle St Laurent.**

- la rencontre n° 21842671 **EMF-AUGE-STE EANNE 2 / ECHIRE ST GELAIS** prévue initialement le 16 Novembre **est avancée au 02 Novembre 2019 à 13 heures sur le stade Paul Drévin à St Maixent l'Ecole.**

- **E.S CELLES-VERRINES** étant exempt le 16 Novembre pas de report de rencontre.

L'animateur de la Commission  
Dany BODIN

Le Secrétaire  
Jean-Paul DENIAU





# COMMISSION FOR.PRO.COM.

## Réunion Décentralisée

### **ORDRE DU JOUR :**

- ✚ Ouverture de la séance par Mr. GUIGNARD Daniel, Président du District
- ✚ Arbitrage : mises à jour des Lois du Jeu
- ✚ Réserves sur FMI
- ✚ Procédure des engagements arbitre
- ✚ Mesures disciplinaires : Sanctions - Amendes
- ✚ Diplôme 1<sup>ère</sup> Division CFF3 (32heures)
- ✚ Foot à Huit : coupe
- ✚ Foot Loisir à 11 ou à 8
- ✚ Prélèvement clubs : Saison 2020 – 2021
- ✚ Licences : Foot Loisir – matchs amicaux
- ✚ Club House
- ✚ Questions Diverses
- ✚ Conclusion des débats par le Président

**Si vous souhaitez que l'on débattenne d'un sujet qui vous tient à cœur, dans les questions diverses, il serait souhaitable que vous nous le présentiez par écrit via la messagerie Zimbra, huit jours avant la réunion, ce qui nous permettra de l'étudier et d'y apporter la meilleure réponse possible.**

★★★★★

**4<sup>ème</sup> REUNION A AMAILLOUX LE MARDI 15 OCTOBRE 2019 A 20 H 30 SALLE DES FETES**

### **Clubs Invités :**

Amailloux - Airvo St Jouin – Assais - Boismé Clessé - Bocage ES – Boussais - Buslaur Thireuil - Cerizay Portugais - Chanteloup Chapelle – Chatillon – Chiché – Comore – FayeNoirterre – GatiFoot - Gougé Lageon - L'Absielargeasse/Moutiers S/Chantemerle - Le Beugnon/Béceleuf/Faye - Le Breuil Bernard - Le Tallud – Moncoutant - Parthenay Portugais - Parthenay Vlenay – Pompaire - St Aubin le Cloud - St Loup - St Martin du Fouilloux - St Pierre des Echaubrognes - St Sauveur - Thénezay/Ferrière/Peyratte – Vasles - Vrines





# COMMISSION FUTSAL

## Réunion du 26 Septembre Procès-Verbal n°02

**Membres présents** : MM. GAUVIN Francis – BOURON Benoit

**Membres excusés** : MM. BERTRAND Julien – DESLIAS Jean François - GUILLON David – HILLAIRET Patrick

★★★★

### Ordre du Jour :

- Organisation du tirage de la coupe 2019/2020
- Questions et infos diverses

### **Tirage de la Coupe :**

Vingt-cinq équipes engagées pour cette compétition.

Cinq poules seront constituées par tirage au sort, pour cette première phase en formule championnat en match aller seulement.

Les dates seront semaine 44, 48, 51,3 et 10.

Le tirage sera effectué le mardi 1 octobre en présence des clubs.

Pour la seconde phase à élimination directe, seront qualifié pour la coupe des Deux-Sèvres le premier de chaque poule (cinq) et les trois meilleurs 2<sup>ème</sup> de l'ensemble des poules.

Pour la coupe de l'Amitié seront qualifié les moins bon 2<sup>ème</sup> les 3<sup>ème</sup> et le meilleur 4<sup>ème</sup> de l'ensemble des poules, les équipes de D1 ne participe pas à la coupe de l'Amitié.

Si besoin les meilleurs 4<sup>ème</sup> seront qualifiés pour avoir 8 équipes.

Les dates seront: 1/4 semaine 15, 1/2 semaine 19 et finale le 5 juin

Le tirage sera effectué après la semaine 10.

### **Trophée des champions :**

Retour sur cette deuxième soirée, très bonne organisation du club de Tys Futsal pour nous accueillir.

Chaque club a reçu un jeu de maillot et un trophée pour les vainqueurs.

Les arbitres ont reçu un maillot et le club d'accueil 3 ballons futsal.

Bonne soirée, bon retour de la part des clubs.

Nous ne pouvons que constater l'engouement de la presse pour cette discipline...

### **Arbitrage :**

Actuellement nous avons un gros souci pour désigner des arbitres sur les matchs de D1 entre les blessés et ceux dont les dossiers ne sont pas validés. Avec très peu d'effectif en plus.

Une formation va avoir lieu avec au moins 4 nouveaux candidats

La commission fait au mieux avec les effectifs quelle dispose, si certain club ont des joueurs qui souhaiteraient arbitrer et jouer cela est tout à fait possible.

### **Divers :**

RAPPEL à tous les clubs, tout joueur licencié en foot herbe et désirant prendre une licence futsal dans le même club, la licence Futsal est gratuite

**Le Président de la Commission  
Francis GAUVIN**



# COMMISSION FUTSAL

## Réunion du 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2019 TIRAGE DE LA COUPE

**Membres présents** : MM. GAUVIN Francis – BOURON Benoit

**Membres excusés** : MM. BERTRAND Julien – DESLIAS Jean François - GUILLON David – HILLAIRET Patrick

★★★★

**Clubs présents** : The FOC Vouilletais – Niort AFC – Av Sportif Aiffres – Portugais de Parthenay – Extension Echiré – Casc Niortais

**Clubs excusés** Tys Futsal Club– En S Celles Verrines – Niort Chamois

### Ordre du Jour :

- Tirage de la coupe

### Tirage de la Coupe :

- ☞ Vingt-cinq équipes engagées pour cette compétition.
- ☞ Cinq poules seront constituées par tirage au sort, équipe de D1 , puis D2.
- ☞ Cette première phase se déroule en formule championnat en match aller seulement.
- ☞ Les dates seront semaine 44, 48, 51,3 et 10.
- ☞ Le tirage est effectué en présence des clubs.

Pour la seconde phase à élimination directe, seront qualifié pour la coupe des Deux-Sèvres le premier de chaque poule (cinq) et les trois meilleurs 2<sup>ème</sup> de l'ensemble des poules.

Pour la coupe de l'Amitié seront qualifié les moins bon 2<sup>ème</sup> les 3<sup>ème</sup> et le meilleur 4<sup>ème</sup> de l'ensemble des poules, les équipes de D1 ne participe pas à la coupe de l'Amitié.

Si besoin les meilleurs 4<sup>ème</sup> seront qualifiés pour avoir 8 équipes.

Les dates seront : 1/4 semaine 15, 1/2 semaine 19 et finale le 5 juin à voir à confirmer.

Le tirage sera effectué après la semaine 10.

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D	Poule E
The FOC Vouilletais 1 Niort Chamois SC l'Absie Larg Mout Bessines ASPTT Ex-tension Echiré	Celles Verrines 1 Cosmos Futsal Portugais de Parthe The FOC Vouilletais 2 Casc Niortais 1	Racing Club Niortais 1 Av Sportif Aiffres Thénezay Futsal 1 Niort AFC 2 En S Celles Verrines 2	Niort AFC 1 Gati foot 1 Tys Futsal Club 2 Avenir 79 1 The FOC Vouilletais 3	Tys Futsal Club 1 Kéfilm FS Avenir 79 2 Thénezay Futsal 2 Racing Club Niortais 2

**Le Président de la Commission  
Francis GAUVIN**



## NOS PARTENAIRES



Crédit Mutuel



le Courrier  
de l'Ouest



Le bon sens a de l'avenir





## AVIS AUX CLUBS

### LANCEMENT DE LA 12<sup>ème</sup> EDITION DES « TROPHEES PHILIPPE SEGUIN DU FONDATION DU FOOTBALL »

## Rejoignez les 190 clubs de football déjà récompensés

Cet appel à candidatures est ouvert à l'ensemble des clubs de football amateur et a pour objectifs de détecter, valoriser et promouvoir les actions citoyennes qui sont mises en place.



**Déposer votre dossier de candidature dans l'une des 4 catégories :**

Education et Citoyenneté - Mixité et diversité - Solidarité et inclusion - Santé et Environnement

**Pour en savoir plus et télécharger votre dossier de candidature :**

[www.fondactiondufootball.com](http://www.fondactiondufootball.com)

Informations : 01 44 31 74 56

Date limite de retour des dossiers le 10 décembre 2019

Vous trouverez ci-après le lien de redirection pour accéder au formulaire d'inscription aux Trophées (toute communication pouvant être redirigée vers ce lien) :

<https://www.fondactiondufootball.com/principales-operations/formulaire-dinscription-aux-trophees-philippe-seguin>





# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FINANCIÈRE

## LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE

09/11/19

10H À  
13H

A COGNAC

### EURO FEMININ

### FRANCE / SERBIE



À 21H00 AU MATMUT ATLANTIQUE  
BORDEAUX

**Le samedi 9 Novembre 2019, événement coup-double à la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine !**

En effet ce même jour :

- [l'Assemblée Générale Financière aura lieu le matin à Cognac, de 10h à 13h.](#)
- Le soir a lieu le match qualificatif pour l'UEFA Euro 2021 Féminin France-Serbie au Stade Matmut Atlantique à Bordeaux.

Comme vous le savez peut-être déjà, la billetterie pour le match France-Serbie est dès à présent lancée. Pour les clubs de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine, une offre exclusive est disponible (**places à -30%**). De plus, pour l'achat de 40 places, 10 places vous sont offertes.

Nous vous invitons à compléter le bon de commande\* ci-dessous et à le retourner **avant le lundi 21 Octobre 2019 – midi par mail** à : [mpostec@lfna.fff.fr](mailto:mpostec@lfna.fff.fr)

- Télécharger le bon de commande billetterie : [BDC – France-Serbie – LFNA](#)

*\*Réservé aux clubs de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine*

*Rendez-vous sur [billetterie.fff.fr](http://billetterie.fff.fr) pour vos demandes individuelles.*

*Tarifs proposés :*

- CATÉGORIE 1 : 21,00€ AU LIEU DE 30€
- CATÉGORIE 2 : 15,40€ AU LIEU DE 22€
- CATÉGORIE 3 : 9,80€ AU LIEU DE 14€
- CATÉGORIE 4 : 4,90€ AU LIEU DE 7€